

Demande de permis d'aménager

Identité du ou des demandeurs

Identité : [Dénomination] Centre spirituel de Penboc'h - [Raison sociale] Centre spirituel de Penboc'h - Association loi 1901

Numéro professionnel (SIRET) :

Adresse email : patrick.sicard@penboch.fr

Type de société :

Indicatif si pays étranger :

Représentant : Monsieur BRICHART Hubert

Téléphone :

Adresse : 20 chemin de Penboc'h 56610
ARRADON

Pays : France

Complément d'adresse : (Code INSEE 56003)

Division territoriale :

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le terrain

Adresse du (ou des) terrain(s)

Adresse : 20 chemin de Penboc'h 56610
ARRADON

Complément d'adresse : (Code INSEE 56003)

Superficie totale du terrain (m²) : 89886

Situation du terrain

☐ Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle
0	AC	125	755		Non
0	AC	126	315		Non
0	AC	127	3253		Non
0	AC	128	8383		Non
0	AC	129	2562		Non
0	AC	363	891		Non
0	AC	368	26591		Non
0	AC	409	47136		Non

Situation juridique du terrain

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? :

Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? :

Non

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? :

Non

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? :

Non

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? :

Non

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation :

À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés

Quel que soit le secteur de la commune

- ☐ Lotissement
- ☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- ☐ Terrain de camping
- ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- ☐ Aménagement d'un golf
- ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

Contenance (nombre d'unités) :

- ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol

Superficie (en m²) :

Profondeur en m (pour les affouillements) :

Hauteur en m (pour les exhaussements) :

- ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- ☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle

- ☐ Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

La tempête Ciaran a soufflé à plus de 200km/h dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023. Le centre de Penboc'h a été particulièrement touché, notamment, car une mini-tornade s'est formée sur son passage. Celle-ci, en plus d'accélérer les vents, a fait vriller les arbres, les a déracinés et les troncs ont explosé sous la contrainte. En moins de 30 secondes, 150 arbres centenaires se sont retrouvés par terre. Le Centre spirituel de Penboc'h a souhaité lancer une étude pour répondre à plusieurs enjeux : - replantation pour densifier le parc en s'appuyant sur une stratégie forestière élaborée en partenariat avec le PNR du Golfe du Morbihan et renforcer un aspect agréable à la déambulation mais aussi aux différents usages que peut en avoir le centre. Il ne s'agit pas ici de replanter à l'identique. - Gestion aérienne des eaux de ruissellement du parc à travers l'usage de noues et de zone d'infiltration, - Désimperméabilisation de certains secteurs routiers avec la volonté de réduire la place donnée aux voitures & végétalisation de la zone de stationnement à travers le remplacement des espaces en grave compacté par un mélange terre pierre engazonné & par la plantation d'arbres tiges. De nouvelles places de stationnement en mélange terre pierre engazonné utilisables lors des messes dominicales et autres événements majeurs du centre sont prévues : 8 au sud du verger & 4 places PMR à proximité de la chaufferie et plus proche de la chapelle. - Création d'un parking à vélos - Conservation d'un maximum des allées du parc. Ces allées seront complétées par : - des cheminements en stabilisé entre les places de stationnement et le bâtiment d'accueil du centre - une allée en sable compacté sans liant pour connecter 2 secteurs du parc - des cheminements en copeaux de bois dans les sous bois pour permettre d'irriguer de nouveaux lieux de méditation. - Meilleure intégration de la chapelle dans le parc en facilitant l'accès au parvis depuis le parc à l'ouest mais aussi en lui donnant une place plus centrale sur l'ensemble de la propriété du Centre en la reconnectant à la grande prairie à vocation agricole. L'ensemble de l'aménagement a pour but de conserver les éléments patrimoniaux du site en proposant des modifications notamment pour s'adapter aux nouveaux usages. Cette adaptation se fait en accord avec les principes de la communauté Jésuite comme l'écologie intégrale

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (m²) : 89886

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre : 6

et leur contenu :

Tranche 1: replantation du parc côté golfeTranche 2: Réaménagement du secteur du parkingTranche 3: Réaménagement du parvis d'accueil, des abords nord du bâtiment d'habitation & du sous bois.Tranche 4: Réaménagement des espaces au nord des bâtiments Ty Bihan et Ty Labour & reméandrage du ruisseauTranche 5: Aménagement de l'entrée du centre spirituelTranche 6: Aménagement des abords de la chapelle

À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? :

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés : Non

Quelle garantie sera utilisée ? :

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation : Non

À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante : Non

À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

Architecte

☒ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire

Identité :

Téléphone :

Adresse :

Télécopie :

Complément d'adresse :

Adresse email :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de l'ordre de :

Nature du projet envisagé

☐ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque : Non

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïque, indiquez sa puissance crête kW :

Indiquez la destination de l'énergie produite :

Informations complémentaires

Nombre total de logements créés :

dont individuels :

dont collectifs :

Répartition du nombre total de logements créés par type de financement

Logement Locatif Social :

Accession Sociale (hors PTZ) :

Prêt à taux zéro (PTZ) :

Autres financements :

Mode d'utilisation principale des logements

Mode d'utilisation principale :

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, précisions

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation

Précisez :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence

Résidence pour personnes âgées :

Résidence pour étudiants :

Résidence de tourisme :

Résidence hôtelière à vocation sociale :

Résidence sociale :

Résidence pour personnes handicapées :

Autres :

Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces

1 pièce :

2 pièces :

3 pièces :

4 pièces :

5 pièces :

6 pièces et plus :

Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé

Au dessus du sol :

Au dessous du sol :

Les travaux comprennent notamment

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif

☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale ☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

Emprise au sol

Emprise au sol avant travaux (en m²) :

Emprise au sol créée (en m²) :

Emprise au sol supprimée (en m²) :

Stationnement

Nombre de places avant réalisation du projet :

Nombre de places après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement

Numéro :

Voie :

Lieu dit :

Code postal :

Commune :

Adresse 2 des aires de stationnement

Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Code postal :

Commune :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement (m²) :

Surface bâtie (m²) :

Pour les commerces et cinémas

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

Destination des constructions et tableau des surfaces

Destinations	Sous-destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
Exploitation agricole et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
Habitation	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
Commerce et activités de service	Restauration						
Commerce et activités de service	Commerce de gros						
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
Commerce et activités de	Cinéma						

Destinations	Sous-destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
service							
Commerce et activités de service	Hotels						
Commerce et activités de service	Autres hébergement touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Salles d'art et de spectacles						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Équipements sportifs						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Autres équipements recevant du public						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Lieux de culte						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Entrepôt						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Bureau						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (m²)		0	0	0	0	0	0

A remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Votre projet nécessite-t-il des démolitions ? :

Type de démolition :

Veuillez décrire les travaux qui seront effectués :

Nombre de logements démolis :

Date approximative à laquelle le(s) bâtiment(s) dont la démolition est envisagée a(ont) été construit(s) :

Participation pour voirie et réseaux

Le propriétaire ou le bénéficiaire de la promesse de vente est-il différent du demandeur ? :

Informations pour l'application d'une législation connexe

Nature des travaux envisagés

Porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement :

Porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement :

Fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) :

Porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement :

Relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) :

A déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme :

Précisez laquelle :

Est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie :

Si votre projet relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation :

Se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable :

Se situe dans les abords d'un monument historique :

Porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :

Si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement :

Pour un permis d'aménager un lotissement

☐ Je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental

☐ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte ou qu'un paysagiste-concepteur a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental

Le professionnel sollicité est un :

Identité :

Téléphone :

Adresse :

Télécopie :

Complément d'adresse :

Adresse email :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de l'ordre de :

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Code	Description	Fichiers
PA01	Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]	PA01 PENBOCH.pdf
PA02	Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]	PA02 part1 PENBOCH.pdf PA02 part2 PENBOCH.pdf PA02 part3 PENBOCH.pdf PA02 part4 PENBOCH.pdf PA02 part5 PENBOCH.pdf PA02 part6 PENBOCH.pdf
PA03	Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords [Art. R. 441-4 1 du code de l'urbanisme]	PA03 PENBOCH.pdf
PA04	Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2 du code de l'urbanisme]	PA04 PENBOCH.pdf
PA999	Autres pièces (facultatives)	Annexe PENBOCH.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet

Code	Description	Fichiers
Si votre projet porte sur un lotissement		
PA05	Deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel [Art. R. 442-5 a) du code de l'urbanisme]	PA05 PENBOCH.pdf
PA06	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R.442-5 b) du code de l'urbanisme]	PA06 PENBOCH.pdf
PA07	Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	PA07 PENBOCH.pdf
PA08	Le programme et les plans des travaux d'aménagement [Art. R. 442-5 c) du code de l'urbanisme]	PA08 PENBOCH.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre si votre projet comporte des constructions

Code	Description	Fichiers
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques		
PA21	Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	PA21 PENBOCH.pdf

Engagement du déclarant

- ☒ J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation
- ☒ Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents
- Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon
- ☒ parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr. La déclaration doit être validée pour être prise en compte. L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts. Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
- ☒ J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation.



20 chemin de Penboc'h
56610 Arradon
tél : 02.97.44.83.83

REAMENAGEMENT DU PARC DU CENTRE SPIRITUEL JESUITE DE PENBOCH

PERMIS D'AMÉNAGER
PIÈCE PA 01
PLAN DE SITUATION DU TERRAIN
[ART. R. 441-2 A) DU CODE DE L'URBA-
NISME]

	 Atelier 5R Paysage 16 rue des Tricors 56400 AURAY	PENBOC'H 56610 ARRADON	N° de la pièce: PA 01	Réaménagement du parc du Centre Spirituel de Penboch	Date: OCT 2025
				PLAN DE SITUATION	Phase: Permis d'aménager

PERMIS D’AMENAGER

PIÈCE PA 01

PLAN DE SITUATION DU TERRAIN [ART. R. 441-2 A) DU CODE DE L’URBANISME]

SOMMAIRE

PA 01a : LOCALISATION ET EMPRISE DU SITE - A L’ÉCHELLE DE LA COMMUNE

PA 01b : LOCALISATION ET EMPRISE DU SITE - EMPRISES PARCELLAIRES CONCERNÉES

	Maitrise d'oeuvre:  Atelier 5R Paysage 16 rue des Tricors 56400 AURAY	PENBOC’H 56610 ARRADON	N° de la pièce: PA 01	Réaménagement du parc du Centre Spirituel de Penboch	Date: OCT 2025
				PLAN DE SITUATION	Phase: Permis d’aménager